REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE WILAYA DE ANNABA

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

N° Identification Fiscale : 0991231900535

AVIS D'ATTRIBTION PROVISOIRE DU MARCHE
RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE CAPACITE MINIMAL N°35/2026

Conformément aux dispositions de l'article N° **65** alinéa **2** du décret présidentiel N° **15/247** du **20/09/2015,** portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, La Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Annaba informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à VERT AVEC EXIGENCE CAPACITE MINIMAL N°35/2026 relatif au **:**

«Acquisitions des équipements électriques des stations de pompage à travers la wilaya de Annaba : SP 04 Rizi Omor – Surpresseur El Bouni- Sarouel –Boukhadra 03 - Champ captant Guerbez – Zaafrania- Ain Berda Guelaat Bousbaa – STT Chaiba - Chetaibi stp Azla et Nouaour)

Parus dans les quotidiens nationaux : LE NATIONAL en date du 09/09/2026 et **El Djazair El Jadida en date du 17/09/2026 et le courrier électronique** : **EL HIRAK IKHBARI en date du 14/09/2026 et** DZ 54 en date 13/09/2026 et **BOMOP** et dont les marchés sont attribués provisoirement comme suit **:**

N° DU LOT	Intitulé du Projet	Entreprise de réalisation retenue	Montant en TT après correction	Délai de réalisation	Note technique	Obs
01	**Acquisitions des équipements électriques des stations de pompage à travers la wilaya de Annaba : SP 04 Rizi Omor – Surpresseur El Bouni- Sarouel –Boukhadra 03 - Champ captant Guerbez – Zaafrania- Ain Berda Guelaat Bousbaa – STT Chaiba - Chetaibi stp Azla et Nouaour)**	KANDI HACENE	116.620.000,00 DA	15jours	100.00 PTS	MOINS DISANT
N ° IDENTIFICATION FISCALE DE L'ENREPRISE : 170101301325136116OO						

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés de la wilaya de Annaba ,conformément à l'article N°82 du décret présidentiel N°15/247 du 20/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public-

Les autres soumissionnaires sont invités à se rapprocher de la direction de l'Hydraulique de la wilaya d'Annaba au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.